



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences
Bureau de la gestion des dotations et des compétences
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/SDEDC/2016-373
26/04/2016

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 18/05/2016

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : Deuxième phase du mouvement des directeurs et directeurs adjoints d'EPLEFPA : additif à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118 du 17/12/2015.

Destinataires d'exécution

DGER
SRH
DRAAF et DAAF
SRFD et SFD
EPLEFPA

Résumé : La présente note de service est un additif à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118 du 17/12/2015 relative à l'appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être de directeur et directeur adjoint des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) pour la rentrée scolaire 2016.
Cet additif concerne le deuxième tour de la mobilité des personnels de direction d'EPLEFPA.

Textes de référence :Décret n°91-921 du 12 septembre 1991 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

La présente note de service est un additif à la note de service [DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 relative à l'appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être de directeur et directeur adjoint des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) pour la rentrée scolaire 2016.

Cet additif concerne le deuxième tour de la mobilité des personnels de direction d'EPLEFPA. Il comporte les trois parties suivantes :

- A - Dispositions générales ;
- B - Cas particuliers ;
- C - Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2016.

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Rappel :

Les postes de direction sont des **postes à profil**. Par conséquent, les candidats **prennent obligatoirement contact** avec l'autorité académique de la région où est situé le poste sollicité.

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

I - Personnels concernés

Les agents déjà affectés à l'issue du premier tour du mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA ne peuvent pas participer aux tours suivants.

A l'inverse, peuvent candidater pour la deuxième phase les agents n'ayant pas formulé de vœu lors de la première.

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

II - Demande de mutation

Les vœux établis lors la première phase du mouvement sont caducs. Par conséquent, les agents intéressés qui maintiennent et/ou élargissent les vœux effectués à l'occasion du premier tour doivent établir de nouveau l'annexe B en demandant ces postes (s'ils sont toujours proposés).

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

III - Envoi des dossiers

Le dispositif demeure pour l'essentiel identique à la première phase.

La date limite d'envoi par les agents de leur dossier de candidature est fixée au **9 mai 2016. Ce délai est de rigueur**. Tout dossier parvenu hors-délais ne sera pas pris en compte et le candidat invité à représenter ses vœux – s'ils sont toujours disponibles – à l'occasion de la troisième phase du mouvement.

3.1 - Démarche administrative

Elle consiste, pour l'agent candidat à un ou plusieurs postes de direction, à adresser au plus tard le 9 mai 2016 :

- un **dossier de candidature** composé des annexes B, C et D dûment complétées, accompagnées d'un curriculum vitae actualisé à son autorité académique / DRAAF - DAAF (ou à son supérieur hiérarchique pour les agents hors enseignement) ;
- **l'annexe B (et éventuellement B bis)** seule, par messagerie électronique, sous format électronique (PDF) :

*à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de Mme Emma ORGERET (emma.oreret@agriculture.gouv.fr);

*au Secrétariat général / délégation à la mobilité et aux carrières (DMC) – service des ressources humaines / bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels formation-recherche et des personnels sous statut d'emploi de l'enseignement (BEFFR), à l'attention de Mme Monique BRICAGE (monique.bricage@agriculture.gouv.fr).

Un exemplaire de l'annexe B est aussi à adresser aux IGAPS :

- chargé du suivi de l'établissement actuel d'affectation de l'agent ;
- chargé du suivi de l'établissement demandé.

3.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

IV - Procédure d'examen des candidatures

4.1 - Traitement, saisie et transmission des dossiers

Les demandes de mutation des agents seront saisies dans EPICEA MOBILITE par la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences au regard des annexes B reçues des agents candidats à un poste de direction.

4.2 - Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

L'autorité académique d'accueil examine les candidatures et communique son avis circonstancié à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de Mme Emma ORGERET, **au plus tard le 13 mai 2016.**

L'avis est formulé sur la fiche récapitulative des candidatures, transmise aux DRAAF / DAAF, lors de la première phase, par le bureau de la gestion des dotations et des compétences.

4.3 - Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général.

Après consultation de la commission consultative paritaire (CCP) des personnels de

direction, dont la réunion est programmée le 18 mai 2016, la directrice générale de l'enseignement et de la recherche propose à la secrétaire générale les nominations sur les emplois de direction d'EPLEFPA.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

B - CAS PARTICULIERS

I - Postes de direction d'EPLEFPA dans les DOM - COM

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

II - Retraite

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

C - POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016 - 2017

Les postes proposés à la mobilité sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants (V), soit susceptibles de l'être (SV), et peuvent comporter une observation (colonne « précision »).

La directrice générale

**Le chef du service des
ressources humaines**

Mireille RIOU-CANALS

Jacques CLEMENT

Annexe A - secteur Direction - 2ème tour

Direction enseignement technique

Directeur EPLEFPA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	EPL Charleville Mézières (08)	3787	Poste entier	0	1	
	EPL de Meurthe et Moselle (54)	3804	Poste entier	0	1	
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	EPLEFPA de Haute Corrèze - Neuvic (19)	3840	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Ahun (23)	3839	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA des Landes (40)	3827	Poste entier	0	1	
	EPL Bressuire (79)	3820	Poste entier	0	1	
	EPL Montmorillon (86)	3821	Poste entier	0	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA Chambéry-la-Motte-	3843	Poste entier	0	1	
	EPL Contamine sur Arve (74)	3845	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPL Mamirolle (25)	3809	Poste entier	0	1	& direction de l'EPL de Poligny
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	EPL Castelnaudary (11)	3859	Poste entier	0	1	
	EPL Villefranche de Rouerque (12)	3837	Poste entier	0	1	
	EPL Cahors (46)	3830	Poste entier	0	1	
	EPL Vic en Bigorre (65)	3836	Poste entier	0	1	
Normandie	EPL Saint Hilaire du Harcouët (50)	3799	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Eure (27)	3793	Poste entier	0	1	
	EPL de Seine-Maritime (76)	3792	Poste entier	1	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPL Digne Carmejane (04)	3864	Poste entier	0	1	
	EPL Gap (05)	3865	Poste entier	0	1	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	3872	Poste entier	0	1	

Directeur EPN / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V	SV	Précision
Mayotte	EPN de Mayotte (976)	4202	Poste entier	0	1	

Adjoint form scolaire / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	EPL Obernai (67)	3919	Poste entier	0	1	Site d'Erstein - responsabilité du site
	EPLEFPA de Rouffach-Wintzenheim (68)	3921	Poste entier	0	1	Site de Rouffach
	EPLEFPA de l'Aube (10)	3880	Poste entier	0	1	Site de Croigny, responsable du site
	EPL Château Salins (57)	3914	Poste entier	0	1	
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	EPLEFPA du Lot et Garonne (47)	3952	Poste entier	0	1	site de Nérac
	EPLEFPA Brive Voutezac (19)	3964	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Haute Corrèze - Neuvic (19)	3966	Poste entier	0	1	site de Meymac (19)
	EPLEFPA du Périgord à Coulounieix (24)	3955	Poste entier	0	1	site de Bergerac
	EPLEFPA du Périgord à Coulounieix (24)	3956	Poste entier	0	1	site de périgieux
	EPL Bressuire (79)	3939	Poste entier	0	1	
	EPL Thuré (86)	3941	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA Kyoto à Poitiers (86)	3945	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)	3967	Poste entier	0	1	site Magnac-laval
	EPL des Landes (40)	3947	Poste entier	0	1	site de Dax
	EPL Pau Montardon (64)	3949	Poste entier	0	1	site de Pau
	EPLEFPA de Bordeaux Gironde (33)	3950	Poste entier	0	1	
	EPL Poitiers Venours (86)	3940	Poste entier	0	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Saintonge à Saintes (17)	3942	Poste entier	0	1	site de Jonzac
	EPLEFPA de Saintonge à Saintes (17)	3943	Poste entier	0	1	site de Saintes Desclaude
	EPL Brioude Bonnefont (43)	3977	Poste entier	0	1	
	EPL Roanne Chervé (42)	3974	Poste entier	1	0	
Bourgogne-Franche-Comté	EPL La Roche sur Foron (74)	3973	Poste entier	0	1	
	EPL Contamine sur Arve (74)	LC1	Poste entier	0	1	
	EPL des Combrailles (63)	3978	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon (21)	3904	Poste entier	0	1	site Quétigny
	EPLEFPA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	3905	Poste entier	1	0	
	EPL Terres de l'Yonne	3907	Poste entier	1	0	
	EPL du Morvan (58)	3900	Poste entier	0	1	
Bretagne	EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny (58)	3903	Poste entier	0	1	LPA de Plagny
	EPL Besançon (25)	3922	Poste entier	0	1	
	EPL Valdoie (90)	3924	Poste entier	0	1	
	EPL Guingamp Kernilien (22)	3933	Poste entier	0	1	
	EPL Pontivy (56)	3935	Poste entier	0	1	
Centre	EPL Vendôme (41)	3893	Poste entier	0	1	Site de Montoire
	EPL de Châteaulin Morlaix Keriver (29)	3936	Poste entier	0	1	site de Chateaulin
Île-de-France	EPL du Loiret (45)	3891	Poste entier	0	1	site des Barres
	EPL Saint Germain en Laye (78)	3875	Poste entier	1	0	

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	EPL Carcassonne (11)	3980	Poste entier	1	0	site de Carcassonne
	EPL de l'Hérault (34)	3982	Poste entier	0	1	site de Montpellier
	EPL de l'Hérault (34)	3983	Poste entier	0	1	Site de Pezenas
	EPL Perpignan Roussillon (66)	3984	Poste entier	0	1	site de Rivesaltes
	EPL Ondes (31)	3959	Poste entier	0	1	
	EPLFPA du Tarn et Garonne à Montauban	3962	Poste entier	0	1	site de Moissac
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	EPL de Douai (59)	3910	Poste entier	0	1	site Le Quesnoy
	EPL du Pas de Calais (62)	3911	Poste entier	0	1	Arras
	EPL du Pas de Calais (62)	3912	Poste entier	0	1	Radinghem
	EPL Amiens (80)	3881	Poste entier	0	1	
Normandie	EPLFPA de l'Eure (27)	3887	Poste entier	0	1	
	EPLFPA de l'Eure (27)	3888	Poste entier	1	0	site du Neubourg
	EPL de Seine-Maritime (76)	3883	Poste entier	0	1	site d'Yvetot
	EPL de Seine-Maritime (76)	3885	Poste entier	0	1	site de NeufChatel du LPA du Pays de Bray
	EPL de Vire (14)	3896	Poste entier	0	1	
	EPL Saint Lô Thère (50)	3899	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	EPLFPA de Nantes Terre Atlantique (44)	3931	Poste entier	0	1	
	EPL Montreuil Bellay (49)	3930	Poste entier	0	1	
	EPL Brette les Pins (72)	3925	Poste entier	0	1	
	EPL Fontenay Le Comte (85)	3927	Poste entier	0	1	
	EPL La Roche sur Yon (85)	3928	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPL Gap (05)	3990	Poste entier	0	1	
	EPL Antibes (06)	3986	Poste entier	0	1	
	EPLFPA Aix Valabre Marseille (13)	3992	Poste entier	0	1	site de Marseille
La Réunion	EPL Saint Joseph (974)	3996	Poste entier	0	1	
Nouvelle Calédonie	EPN Nouvelle Calédonie (988)	3997	Poste entier	0	1	
Mayotte	EPN de Mayotte (976)	3873	Poste entier	1	0	

Adjoint FCA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	EPL de la Meuse (55)	4004	Poste entier	0	1	
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	EPLFPA du Périgord à Coulounieix (24)	4009	Poste entier	0	1	site de Périgueux
Bretagne	EPLFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver (29)	4007	Poste entier	1	0	
	EPL Saint Jean Brévelay Hennebont (56)	4006	Poste entier	1	0	
Normandie	EPL de Seine-Maritime (76)	4002	Poste entier	0	1	Site d'Yvetot
Languedoc-Roussillon	EPL de l'Hérault (34)	4013	Poste entier	0	1	
Nord-pas-de-Calais	EPL de l'Oise	LC2	Poste entier	1	0	
Pays de la Loire	EPL Montreuil Bellay (49)	4005	Poste entier	1	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPL Antibes (06)	4014	Poste entier	0	1	
	EPLFPA du Var Agricampus (83)	4015	Poste entier	1	0	
Mayotte	EPN de Mayotte (976)	4018	Poste entier	0	1	

Adjoint exploitation / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPL La Roche sur Foron (74)	4024	Poste entier	0	1	
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	EPLFPA Pau Montardon	LC3	Poste entier	0	1	
Ile-de-France	CEZ Rambouillet	LC 4	Poste entier	1	0	

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET	
DGER-SET-SDEDC-BGDC	
RENTREE SCOLAIRE 2016	
DEMANDE D'AFFECTION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA	

DOCUMENTS A ADRESSER	1 exemplaire papier : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD 1 exemplaire par mél : DGER, DMC/BEFFR & IGAPS
-----------------------------	---

Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
N° AGORHA		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Pour les agents occupant déjà un poste de direction	
Mode d'accès (cocher la case correspondante)	Année
Détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction <input checked="" type="checkbox"/>	
Affectation en qualité de faisant fonction <input checked="" type="checkbox"/>	
Pour les agents n'occupant pas un poste de direction	
Inscrit sur la liste d'aptitude <input checked="" type="checkbox"/>	
Non inscrit sur la liste d'aptitude <input checked="" type="checkbox"/>	

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle <input checked="" type="checkbox"/>	
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF) <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Autre motif <input checked="" type="checkbox"/>	

NOM – PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016 (par ordre de priorité)	Type de poste (01, 02, 03, 04)	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée»

Date et signature :

ANNEXE B BIS

Agents dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement technique public agricole

L'attention des agents est attirée sur le bon complément de cette annexe. **Aucune possibilité d'affectation conjointe ne sera étudiée sans la transmission de cette annexe dûment complétée.**

Nom du conjoint :

Prénom du conjoint :

N°Agorha :

Corps :

Grade :

Discipline (si enseignant) :

Fonction :

Etablissement actuel :

Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe dans la CAP de son corps, s'il y en a une.

Les agents peuvent joindre Emma ORGERET (emma.orgeret@agriculture.gouv.fr) au bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC) afin d'étudier les possibilités de mutation conjointe.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

ANNEXE C

NOM - PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

--

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable
-----------------------	------------------	-----------------	----------------	--------------------	-------------------------

Date, cachet et signature :

--

ANNEXE D

NOM - PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE
--

Entourer l'une des cases suivantes :					
---	--	--	--	--	--

Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable
-----------------------	------------------	-----------------	----------------	--------------------	-------------------------

Date, cachet et signature :
